

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 15 décembre 2025
N° CD-2025-5-1-1
N° applicatif 14120

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

Service consulté

Direction des Ressources Humaines,
Direction Economie, Aménagement et Tourisme,
Direction Appui et Pilotage de la DGA Attractivité,
Direction Appui et Pilotage de la DGA Solidarité

BUDGET PRIMITIF 2026 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace affirme sa volonté de proposer un service public plus simple, plus proche, plus humain, adapté aux réalités locales et aux besoins de ses habitants : le Service public alsacien.

Le budget 2026 s'inscrit dans cette dynamique d'un service public ancré dans les spécificités locales mais qui reste aligné avec les attentes des Alsaciens et de leur territoire tout en conciliant sobriété financière. Il repose sur une administration efficiente et une organisation territoriale performante, garantissant une action publique pragmatique, ouverte et innovante.

Dans la continuité de 2025, et portée par un cadre financier maîtrisé, la CeA poursuit la simplification, l'efficacité et la territorialisation pour répondre à l'évolution des attentes citoyennes et aux défis territoriaux. Sa stratégie s'articule autour de l'optimisation des moyens, du soutien aux territoires et de l'innovation au bénéfice des usagers, en couvrant l'ensemble des domaines d'intervention : solidarités, éducation, mobilité, aménagement et ingénierie territoriale, transition énergétique et écologique, culture et patrimoine, attractivité économique et numérique. En 2026, ces efforts se traduiront par des démarches et des projets concrets de développement.

Notre ancrage territorial se renforce avec la territorialisation des services de la

Solidarité au bénéfice d'un projet social de territoire mais aussi un nouveau dispositif de soutien pour assurer un accueil de qualité à tous les usagers en territoire pour les Espaces Solidarités Alsace. Des investissements stratégiques amélioreront la lisibilité et l'accessibilité des services, notamment à Colmar et à Mulhouse, et la modernisation des centres techniques routiers se poursuivra avec l'inauguration des sites de Schirmeck et de Wasselonne.

Notre capacité à innover encore et toujours pour améliorer notre offre de service reste au cœur de notre action, comme en témoignent les deux Prix Territoria remportés par la Collectivité en 2025 : l'un pour la méthode SPRINT, démarche collaborative intensive qui complète nos actions « d'aller vers » pour une meilleure implication citoyenne, et l'autre pour notre initiative de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs. Depuis sa création, la CeA a été distinguée à plusieurs reprises, illustrant sa capacité à adapter son offre de service.

Nous poursuivons également la modernisation de l'accueil du public et la simplification des démarches administratives. Le programme pluriannuel de transformation numérique des solidarités se déploie dans les domaines de l'autonomie et du handicap. Il vise à renforcer la transversalité entre les équipes, à assurer un accompagnement équitable des usagers sur tout le territoire alsacien et ces outils numériques renouvelés ne constituent pas une fin en soi mais permettent aux professionnels de se concentrer sur l'accompagnement des alsaciens les plus vulnérables. En modernisant son infrastructure numérique, la CeA affirme ainsi sa volonté de faire des Solidarités un champ d'innovation publique au service de la cohésion sociale et du bien-être des alsaciens.

En parallèle, la refonte complète de notre plateforme téléphonique sera engagée, avec le déploiement des signatures électroniques, l'ouverture de portails usagers personnalisés pour suivre en ligne les démarches, la prise de rendez-vous en ligne et les rappels automatisés par SMS.

L'intelligence artificielle devient un levier pour améliorer la qualité du service rendu et simplifier le travail des agents. En 2026, nous poursuivrons les actions de sensibilisation et de formation des agents et des élus, et nous engagerons le processus de lecture numérique automatique des dossiers de l'APA et de la MDPH pour accélérer les traitements.

Face à l'intensification des besoins sociaux et aux contraintes financières, la CeA demeure le premier aménageur du territoire et accompagne les transitions démographiques, énergétiques et foncières en mobilisant les expertises du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Ce réseau, fort de 20 structures, bénéficie d'un engagement de 14,4 M€ en 2026 pour soutenir les projets de développement et répondre aux défis du Zéro Artificialisation Nette.

Notre soutien aux projets locaux reste indéfectible au travers de notre contractualisation qui a connu en 2025 une hausse significative de nos engagements. En trois ans, près de 1 600 projets ont été accompagnés, avec un engagement historique de près de 50 M€ en 2025. Le budget 2026 consacre des crédits importants pour des projets concrets : équipements sportifs, maisons de santé, accueils périscolaires, itinéraires cyclables, modernisation d'équipements culturels. Cette année sera aussi celle de l'évaluation de la première vague de contractualisation et de la préparation de la suivante, sous réserve de soutenabilité budgétaire, autour des grands enjeux de société : transition climatique, vieillissement, éducation et protection des enfants vulnérables.

Enfin, la CeA modernise la relation avec les citoyens par la simplification des démarches, l'accélération des délais et le renforcement de la participation

citoyenne. L'innovation et l'usage maîtrisé des données et de l'intelligence artificielle deviennent des leviers pour des politiques publiques plus performantes et adaptées.

En associant transformation interne, appui territorial et simplification des services, la CeA affirme une vision pragmatique et ambitieuse d'un service public moderne, efficace et proche des citoyens.

La masse salariale des agents des directions rattachées à cette commission représente un montant de 23,31 M€.

Pour les politiques relevant de la Commission relative au service public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants, il est proposé d'inscrire un budget de 419 438 604,23 € en dépenses et 11 182 121 € en recettes.

Le Budget Primitif 2026 relatif au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants regroupe plusieurs politiques :

1. Politique des Ressources Humaines

1.1 Une politique Ressources Humaines au service des politiques publiques

La politique des ressources humaines s'inscrit dans une dynamique de transformation, en réponse aux évolutions du service public alsacien. Elle est un véritable levier stratégique au service de la performance collective et de la qualité du service rendu par l'accompagnement et la montée en compétence des agents et managers ainsi que par l'instauration d'un dialogue de gestion avec les directions.

Dans un contexte marqué par des transitions multiples (démographique, numérique, sociale et environnementale), la collectivité évolue vers une approche plus agile, inclusive et durable. La politique des ressources humaines vise à renforcer l'attractivité des métiers territoriaux, à anticiper les besoins nouveaux et les évolutions des emplois. Elle soutient les agents tout au long de leur carrière, encourage la formation continue et facilite la mobilité interne, dans une logique de proximité avec les réalités des territoires.

Elle vise aussi à garantir la sécurité des agents, à favoriser la qualité de vie au travail et à simplifier les processus internes RH en vue de rendre son offre de services accessibles aux agents. Elle œuvre également en faveur d'une culture managériale fondée sur la coopération, la responsabilisation et la confiance, en plaçant les encadrants et encadrantes au cœur de l'animation de leurs équipes.

Le dialogue social y occupe une place centrale en permettant une construction partagée des orientations, tout en veillant à un pilotage des effectifs et à une maîtrise rigoureuse des coûts.

L'enjeu de cette politique est de créer un environnement professionnel propice à l'engagement, à l'épanouissement et à la reconnaissance des agents contribuant à un service public alsacien efficace, résilient et humain.

1.2 Faits marquants 2025 de la politique concernée

À la suite de plusieurs années marquées par une forte inflation, l'État a été confronté fin 2024 à un niveau d'endettement national inédit. Dans une logique de redressement des finances publiques, les collectivités territoriales ont été appelées à contribuer de manière significative à la résorption de la dette.

En parallèle, le budget des ressources humaines subit les effets directs des décisions prises au niveau national avec la hausse massive des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Avec une évolution de 12 points de la cotisation vieillesse sur 4 ans à compter de 2025, le surcoût pour la collectivité est et sera de 3,7 M€ supplémentaires par an jusqu'en 2028 soit une charge nouvelle de près de 15 M€.

Par ailleurs, certaines autres décisions nationales viennent impacter la gestion des ressources humaines, mettant davantage à contribution les agents. Parmi ces mesures figurent la baisse de la rémunération à 90% en cas de congé maladie ordinaire durant les trois premiers mois, effective depuis le 1er mars 2025, la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ou encore la fin de l'évolution des grilles de rémunération et du point d'indice.

Dans ce contexte et dans le but de contenir la progression budgétaire, une stratégie de pilotage des postes est mise en œuvre au sein de la collectivité. Chaque réorganisation ou vacance de poste est l'occasion d'évaluer la nécessité de maintenir le poste concerné. Parallèlement, un dialogue de gestion en phase d'expérimentation entre la Direction Générale, certaines Directions pilotes et la Direction des Ressources Humaines va permettre d'établir une cartographie quantitative et qualitative des ressources et d'élaborer des plans d'actions dédiées.

Tandis que ces mesures financières prennent effet, la direction continue d'accompagner et de décliner opérationnellement certains projets ou politiques majeurs tels que le projet de service public, la territorialisation des services (Direction des Routes, DGA Solidarité), la création d'un parcours des managers sous l'intitulé « Campus Service Public Alsacien », la mise en place du dispositif dérogatoire aux promotions internes pour les agents en situation de handicap, la mise en place d'un nouveau contrat collectif de prévoyance au bénéfice de la protection des agents ou encore la mise en service progressive de l'outil de gestion des temps et des absences au 1er janvier 2026.

1.3 Objectifs pour 2026 de la politique concernée

Dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de désengagement de l'État sur certains dispositifs, la Direction des Ressources Humaines poursuit ses efforts pour concilier maîtrise des dépenses et soutien apporté aux collaborateurs de la collectivité pour l'exercice d'un service public alsacien de qualité et efficient répondant aux attentes des usagers et tenant compte des évolutions sociétales et environnementales.

L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation des actions engagées, tout en préparant les évolutions à venir. La Direction participera activement à la déclinaison des différentes ambitions du Projet Collectif de Service Public.

Une politique des ressources humaines qui s'adapte aux différentes transitions et aux nouveaux enjeux sociétaux à fort impact sur nos organisations et plus particulièrement sur notre collectivité.

Ainsi, la stratégie développée devra répondre aux modalités de travail actuelles (travail à distance – sur plusieurs sites – digitalisation – transformation numérique...), au vieillissement des agents (gestion prévisionnelle des emplois liées à la pyramide des âges), aux pratiques évolutives et nouveaux besoins des agents au travail, à l'acquisition de nouvelles compétences pour accompagner les transformations numériques (Intelligence Artificielle notamment) et environnementales.

Une politique des ressources humaines qui accompagne la mise en œuvre opérationnelle de la territorialisation du service public alsacien.

Elle apporte un soutien et conseil technique aux directions qui se réorganisent pour un déploiement des politiques publiques en territoire. Les équipes de la direction des ressources Humaines iront également à la rencontre des agents dans leur territoire d'affectation pour favoriser une culture commune fondée sur la proximité et le dialogue. La direction travaille à rendre les processus plus accessibles et plus lisibles pour les agents (rendez-vous des managers, évolution des applications informatiques...).

Une politique des ressources humaines qui favorise un haut niveau de qualité dans le service rendu aux usagers par l'attractivité et la fidélisation de nos agents.

Il peut être ici relevé que la Collectivité a réceptionné au 12 novembre 2025 pas moins de 15 736 candidatures, dont 14 580 candidatures externes, aux divers emplois proposés, chiffre en constante augmentation depuis la création de notre collectivité et recruté à cette même date 735 collaborateurs dont 422 par la voie de la mobilité interne.

La Direction a également pour objectif de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences plus particulièrement dans le cadre de la politique de priorité donnée à la mobilité interne. Elle veille à la préservation de l'attractivité et de la santé et de la sécurité des agents par le déploiement d'actions de prévention, notamment, en mettant à jour et convergeant les documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

Enfin, les élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026 représenteront un moment fort du dialogue social, mobilisant l'ensemble des acteurs RH autour de la préparation et de la sécurisation du processus électoral, dans un souci d'optimisation du taux de participation.

Plusieurs projets internes viendront structurer l'action de la Direction des ressources Humaines comme :

- La création du « Campus du Service Public Alsacien » qui a pour ambition via un parcours de formation, de promouvoir un management en cohérence avec l'identité de la CeA, de renforcer la culture du mode projet et de diffuser les valeurs communes ;
- La construction d'un nouveau plan égalité professionnelle 2027-2030 ;
- La finalisation des actions inscrites dans lignes directrices de gestion pour 2027 ;
- La mise en œuvre du plan à destination des seniors pour accompagner les parcours professionnels en fin de carrière et transmettre les savoirs ;
- Le déploiement du dialogue de gestion expérimenté en 2025 à une plus grande échelle ;
- L'achèvement des convergences de la politique Ressources Humaines (Règlement des Temps de Travail particuliers, heures supplémentaires des cadres A, travail sur le statut de la Cité de l'Enfance...) ;
- La mise en place du mécénat de compétences dans le cadre de la nouvelle politique « L'Alsace s'engage ».

Ce dispositif innovant permet à des agents volontaires de mettre leur expertise au service d'associations locales pour des missions d'intérêt général. Cette initiative s'inscrit dans un programme plus large de valorisation de l'engagement, visant à reconnaître les parcours citoyens, encourager l'investissement dans la vie associative et soutenir le tissu associatif alsacien. Elle illustre la volonté de la Collectivité de faire de l'engagement un levier de cohésion territoriale et de développement local.

Pour que la Collectivité européenne d'Alsace puisse déployer ses différentes politiques et ajuster son organisation notamment en territoire, il vous est proposé d'adapter les effectifs par la création et la suppression des emplois mentionnés en annexe 3 et d'approuver le tableau des emplois en annexe 4, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité et la continuité du service public, il vous est également proposé de m'autoriser par principe à recruter, le cas échéant, des agents contractuels de droit public sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, en vertu des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du CGFP et, par ailleurs, à fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience.

Ces emplois sont vacants au tableau des emplois de la Collectivité et les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Par ailleurs, il vous est également proposé de m'autoriser à recruter, le cas échéant, des personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et d'appliquer pour ces personnels le principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait et dans la limite des crédits inscrits.

Pour l'année 2026, le budget des Ressources Humaines devrait connaître une progression de + 2,4% par rapport au BP 2025, soit + 7,1 M€ pour atteindre 305,5 M€ en dépenses de fonctionnement. Cette évolution des crédits concerne majoritairement les dépenses relatives à la paie des agents (6,8 M€).

Face à l'augmentation significative de la CNRACL jusqu'en 2028 et la réduction des soutiens financiers étatiques, la collectivité est amenée à mettre en œuvre des mesures de régulation adaptées pour assurer la soutenabilité budgétaire des ressources humaines. La stratégie financière la plus porteuse consiste à optimiser les effectifs de la collectivité et à explorer toutes les pistes d'économies potentielles sur les autres frais (déplacements, formations, actions sociales, audits externes).

Enfin, les recettes de fonctionnement prévues pour l'exercice 2026, estimées à 11 M€, enregistrent une diminution importante par rapport à 2025 (-2,1 M€). Cette réduction s'explique principalement par la remise en question de certains financements de postes auparavant assurés par l'État, qui ne sont désormais plus systématiquement garantis.

2. Politique de contractualisation, accompagnement transversal et en proximité des territoires alsaciens

2.1 La contractualisation, une politique pour renforcer l'attractivité de tous les territoires alsaciens

Depuis 2022, la Collectivité européenne d'Alsace déploie une politique de contractualisation ambitieuse pour soutenir les acteurs locaux — collectivités, établissements publics et associations — dans la **réalisation de projets de proximité au service des alsaciens et structurant pour un cadre de vie attractif**.

S'appuyant sur ses **7 territoires d'action** et ses équipes d'animation territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace favorise un service public de proximité, fondé sur la coopération, la réactivité et la confiance avec les partenaires locaux.

Pour concrétiser cette ambition, la Collectivité a créé **quatre fonds d'aide**, chacun répondant à un objectif spécifique :

- **Fonds de Solidarité Territoriale (FST)**
Créé dès 2021, il soutient les petits investissements de proximité à l'échelle cantonale. Doté de 90 000 € par canton, il finance aussi bien les projets des associations que ceux des collectivités locales (Communes, EPCI, etc.) ;
- **Fonds Communal Alsace (FCA)**
Mis en place fin 2022, ce fonds accompagne les projets d'investissement du quotidien portés par les Communes (voirie, bâtiments publics, équipements collectifs...). Chaque Commune peut bénéficier jusqu'à 100 000 € de subventions pour un maximum de trois projets cumulés ;
- **Fonds Attractivité Alsace (FAA)**
Également créé fin 2022, ce fonds finance des projets structurants renforçant l'attractivité et le développement équilibré des territoires. Il s'appuie sur une démarche partenariale et une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque territoire ;
- **Fonds d'Innovation Alsace (FI)**
Seul fonds dédié au financement en fonctionnement, il permet de soutenir les études préalables à la définition des projets. Ces études ont vocation à préparer des opérations qui pourront ensuite être financées par le Fonds Attractivité Alsace.

En combinant **financements** ciblés et accompagnement en **ingénierie**, la Collectivité européenne d'Alsace s'affirme ainsi comme le partenaire de référence pour le développement local, favorisant la mise en réseau des acteurs et la création de synergies durables au service des territoires alsaciens.

2.2 2025, apogée de la contractualisation, tant en nombre de projets qu'en moyens financiers mobilisés par la Collectivité européenne d'Alsace

Alors que les budgets des collectivités sont tous sous la contrainte, la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de soutenir les territoires encore plus fortement avec une augmentation du budget en cette dernière année de la contractualisation avec un budget passant de 32 M€ (en 2024) à 47 M€ (en 2025), soit plus de 46% (pour les fonds FCA, FAA, FI).

Cette fin programmée, couplée à la fin du mandat municipal, a entraîné un afflux de demandes de subventions par rapport aux années précédentes. En 2025 ce sont par conséquent près de 1 600 projets qui sont soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace au travers des 4 fonds (FCA, FAA, FI et FST) pour un montant total d'aides s'élevant à 50 M€.

Les bénéficiaires de ces aides sont en majorité les Communes (521 Communes soutenues en 2025 et 817 depuis 2021). La Collectivité joue ainsi pleinement son rôle de soutien aux Communes et aux territoires ruraux. Les projets les plus soutenus, plus de 20% des projets relèvent de la thématique sportive et 16% des projets portent sur de la voirie. Cela démontre bien l'apport de la Collectivité dans le maillage du territoire pour améliorer l'offre de service et contribuer au développement d'équipements favorisant le vivre ensemble partout en Alsace.

2.3 2026, année d'aboutissement des projets des territoires et de bilan de la contractualisation

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace honorera ses engagements pris vis-à-vis du bloc communal et des associations dans le cadre de sa politique d'aide aux territoires. Pour cela ce sont plus de 30 M€ de crédits d'investissement qui sont prévus. Ces crédits

permettront de prendre en charge les demandes de versement des subventions des deux anciens dispositifs de contractualisation du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et du dispositif de contractualisation (Fonds Communal Alsace et Fonds Attractivité Alsace). En fonctionnement, ce sont 150 000 € qui sont prévus pour le versement des dernières subventions au titre du Fonds d'Innovation.

Par ailleurs, 3,6 M€ seront consacrés, aussi bien en autorisation de programme, qu'en crédits de paiement, aux projets du Fonds de Solidarité Territorial.

3. Politique d'Innovation et de transformation publiques

3.1 Une direction pivot pour accompagner de manière concrète les transitions et transformations du Service Public Alsacien

La politique d'innovation et de transformation publiques joue un rôle clé dans le pilotage de projets visant à simplifier la relation avec les usagers, favoriser la participation des citoyens, promouvoir la transition énergétique et écologique, accompagner la transformation numérique de la Collectivité (dans les domaines de la data, de la sécurité des systèmes d'informations et de la protection des données) et cultiver l'intelligence collective au sein de la Collectivité.

De manière plus spécifique, la Direction de l'Innovation et de la Transformation Publiques soutient et développe :

- la coordination et le pilotage du projet d'envergure : Transformation publique / Service Public Alsacien / Projet d'administration ;
- des projets à caractère stratégique et transversaux: Silver Développement, Environnement & Transition énergétique, Economie Sociale & Solidaire, Numérique,
- politique de Sécurité des Systèmes Informatiques ;
- des fonctions d'accompagnement et d'animation méthodologique en interne et en externe, ce pour le développement de l'innovation, l'élaboration de politiques publiques par les usages et le pilotage de projets de transformation, l'accompagnement au changement ;
- des fonctions de pilotage et d'accompagnement sur les données et l'intelligence artificielle avec l'enjeu de faire monter en gamme la collectivité sur le sujet.

3.2 Une dynamique d'innovation confirmée par 8 prix nationaux en 4 ans

Grâce à des projets concrets, notre Collectivité, sous l'impulsion de la Direction Innovation et Transformation Publiques, s'est vu décernée deux Prix Territoria en 2025, l'un pour sa méthode « Sprint, la méthode collaborative intensive », l'autre pour des outils et méthodes de « Sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs ». Depuis 2021, l'engagement de notre Collectivité dans des initiatives et des projets innovants a déjà été récompensé par différentes distinctions : six Prix Territoria, un Prix des Territoires Pionniers ainsi qu'un Prix pour notre concertation citoyenne.

Preuve de l'intérêt des agents pour l'agilité et les nouvelles méthodes de travail, le Mois de l'innovation publique a rassemblé plus de 1 200 participants. La nouvelle édition d'Innov'âge irrigue encore plus largement l'Alsace, quand Okoté, la plateforme de financement participatif, franchit le cap du million d'euros collectés : la preuve qu'en catalysant les énergies locales, l'innovation trouve sa force motrice.

Simplifier, c'est rendre le service plus lisible et plus rapide. En 2025, plusieurs initiatives ont trouvé des échos concrets avec :

- la mise en place d'une solution de signature électronique qui permet de diminuer les délais de signature de convention avec nos démarches et de faciliter l'action des agents et plus encore des partenaires ;
- les démarches initiées avec l'Action Sociale de Proximité en matière d'accueil téléphonique et physique ouvrent la voie à des améliorations d'envergure ;
- la simplification des courriers, par la refonte des modèles, de la forme et du langage, qui rapproche l'administration de ses publics.

Ces avancées, mises bout à bout, dessinent une administration plus accessible et plus efficace.

En matière d'intelligence artificielle, les bases ont pu être posées en 2025 avec un accent mis sur des actions de sensibilisation et la recherche de cas concrets sur lesquels trouver de marges d'amélioration en terme d'efficacité de l'administration. 10 élus et plus de 160 agents ont été formés à l'utilisation de certains outils d'intelligence artificielle. Une charte de bonnes pratiques a été initiée. Par ailleurs des expérimentations prometteuses sont ouvertes avec notamment l'instruction administrative de dossiers permise par des outils de lecture optique de caractères avec, à la clé, un gain de temps non négligeable sur la saisie de dossiers de nature à alléger significativement la charge des services au bénéfice de l'utilisateur. Les sensibilisations aux usages de l'IA doivent installer des repères communs, complétés par une charte de bonnes pratiques qui balisera les expérimentations responsables.

En parallèle, la feuille de route Numérique Ensemble, qui vise une meilleure inclusion des personnes éloignées du numérique, est entrée dans sa mise en œuvre, avec une gouvernance claire et des jalons partagés par l'ensemble des acteurs.

Sur le volet de la donnée comme patrimoine commun mais aussi comme levier d'action pour la Collectivité, la convergence de l'Information Géographique a franchi une étape décisive avec un outil de cartographie à présent unique pour toute la CeA. « Brique » visible, la nouvelle cartothèque permet d'accéder facilement à l'ensemble des cartes et données cartographiques disponibles. En parallèle le socle de données commun se consolide avec des données plus fiables et de nouveaux outils interactifs – de Business Intelligence – permettent de rendre plus accessible des indicateurs de contexte, des bilans de dépenses, des tableaux de bord thématiques pour un meilleur pilotage de nos politiques publiques.

Sur les thématiques de la mise en sécurité des systèmes d'informations et de la protection des données de nos agents et usagers, nos efforts se combinent pour garantir la continuité de l'activité des services face aux attaques extérieures et le respect de règles en matière de protection de données.

3.3 2026, accélération des transformations d'envergure du Service Public Alsacien

En 2026, le Service Public Alsacien entre dans une phase d'accélération décisive. L'idée est simple : faire gagner du temps à tout le monde – habitants comme agents – en rendant l'administration plus fluide, plus lisible, plus efficace. Améliorer l'accueil des usagers sera plus que jamais le fil rouge de l'action de la CeA. Qu'ils appellent, se déplacent ou soient accompagnés par un professionnel, nous veillerons à ce que chaque habitant soit accueilli avec écoute, respect et dans une logique de proximité, qui fait la singularité de la Collectivité européenne d'Alsace. Le Plan Téléphone et les plans d'Accueil Physique seront deux leviers complémentaires au service de cet objectif : rendre l'accès aux services plus simple, plus clair et plus humain.

Le Plan Téléphone se traduira par des améliorations concrètes pour les usagers comme pour les agents :

- un temps d'attente réduit avant d'obtenir un interlocuteur,
- une orientation plus directe vers la bonne équipe, avec moins de transferts,
- des rappels de rendez-vous par SMS pour limiter les oublis et sécuriser les démarches,
- une prise de rendez-vous facilitée, grâce à des outils mieux organisés et des créneaux plus lisibles.

Côté accueil physique, les plans portés dans chaque Espaces Solidarité Alsace permettront, dès 2026, de transformer l'expérience d'accueil dans les 120 lieux de la CeA :

- une signalétique clarifiée, pour se repérer facilement dès l'entrée,
- une orientation plus rapide vers le bon guichet ou le bon professionnel,
- une information mieux expliquée, avec des réponses plus compréhensibles et adaptées aux situations,
- une intégration renforcée dans les territoires, en consolidant le rôle des ESA comme points d'appui de proximité pour les habitants.

Ces actions convergeront vers un même résultat : un accueil plus simple, plus fluide et plus proche des réalités de terrain, qui respecte le temps des usagers comme celui des agents et incarne concrètement la promesse de service public de la CeA.

Pour gagner en efficacité interne, la CeA mobilisera l'intelligence artificielle (instruction numérique des formulaires administratifs notamment) de manière ambitieuse mais aussi responsable sur des périmètres circonscrits. Concrètement, il s'agit d'alléger les tâches administratives les plus chronophages, de raccourcir les circuits et de redonner du temps aux agents pour ce qui a le plus de valeur : la relation humaine, l'expertise, l'accompagnement. Cette montée en puissance suppose une véritable acculturation à l'IA, une évolution des pratiques, et un accompagnement au changement exigeant : revoir les processus, proposer un appui humain de proximité, partager des méthodes communes. L'enjeu ne sera pas l'IA mais l'utilité d'outils au service de l'efficacité.

En parallèle, l'évaluation des politiques publiques doit nous permettre de mieux mesurer les effets réels de nos actions et d'éclairer, de manière objective, la décision publique.

Dans le même mouvement, la relation avec les habitants va gagner en simplicité et en clarté. Le Plan Téléphone vise à mieux orienter les usagers vers les équipes compétentes, à réduire les transferts inutiles et, au final, à simplifier le quotidien des agents comme des citoyens. Les plans d'Accueil "physique", construits au niveau de chaque ESA, poursuivent le même objectif : améliorer la signalétique pour une meilleure orientation, harmoniser les pratiques d'accueil et rendre les parcours plus fluides dans les 120 lieux d'accueil de la CeA. L'accélération de la Transformation Numérique des Solidarités permettra aussi de revoir et de simplifier les courriers envoyés aux usagers, pour qu'ils soient plus compréhensibles, plus utiles, plus respectueux du temps de chacun.

Dans un contexte d'économie, la dynamique d'innovation reste intacte, mais elle se veut sobre et à impact. Okoté, Innov'Agés, les Sprints sont autant de dispositifs désormais éprouvés : ils permettent de tester rapidement des idées, de se concentrer sur ce qui fonctionne vraiment et de produire des résultats concrets, mesurables et utiles pour les services comme pour les habitants.

Enfin, les projets autour de la donnée (DATA) se poursuivent pour un meilleur pilotage de la Collectivité, permettre de l'analyse prédictive et garantir la transparence de l'action publique. L'achèvement de la convergence en information géographique permettra au travers de cartes d'aider à la décision ou de mieux comprendre nos territoires. Sur la donnée statistique, la poursuite du développement de nouveaux entrepôts de données avec l'apport de nouvelles sources de données viendront abonder le socle data existant

pour mettre à disposition des services, des élus et des usagers des tableaux de bord partagés plus riches avec des possibilités de croisement d'indicateurs étendues.

L'ensemble compose un cap cohérent conjuguant performance collective, simplicité pour l'utilisateur, innovation.

Pour poursuivre ces objectifs en 2026, les crédits de fonctionnement pour la politique d'innovation et de transformation publiques s'élèvent à 499 900 € et 2 000 € d'autorisation d'engagement. Les crédits d'investissement s'élèvent à 163 046 € et les autorisations de programme à 50 000 €.

4. Politique des Services d'Incendie et de Secours

Les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont les garants de la sécurité des personnes et des biens sur le territoire alsacien. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui les composent, interviennent pour porter assistance aux habitants, qu'il s'agisse d'incendies, d'accidents de la route, de sauvetages en montagne ou de catastrophes naturelles.

Des hommes et des femmes engagées au service de la population, prêts à intervenir 24h/24 et 7j/7 pour assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation,
- la sensibilisation et le développement d'une culture de sécurité civile auprès de la population.

La proposition budgétaire 2026 relative à la contribution de notre collectivité aux budgets du Service d'Incendie et de Secours s'élève en fonctionnement à 72 207 398,36 € et permettra d'accompagner les Services d'Incendie et de Secours dans le déploiement des Schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques, de garantir la sécurité des citoyens et de protéger l'environnement.

5. Aménagement et ingénierie, construire l'Alsace de demain dès maintenant

5.1 De l'accompagnement des documents stratégiques aux projets

La politique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'accompagner un développement équilibré du territoire alsacien.

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des Collectivités locales à travers sa stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires mais également avec la mobilisation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) fort de 20 structures engagées.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'aménagement et d'ingénierie s'élèvera à hauteur de 4,8 M€ en 2026, en stabilité par rapport à 2025.

5.2 En 2025, accompagner les projets des collectivités dans une trajectoire foncière sobre pour l'Alsace

La politique de l'Aménagement et l'Ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une période d'incertitudes concernant les modalités de mise en œuvre du principe de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** à l'horizon 2050 suite aux lois et décrets d'application successifs et dans l'attente de l'application du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) modifié en 2025, intégrant les **projets d'envergure** régionale. Dans le cadre de sa mission de Personne Publiques Associée (PPA), la Collectivité européenne d'Alsace a accompagné près de 90 dossiers d'urbanisme en 2025.

Le principe général de **sobriété foncière** implique que chaque projet d'artificialisation, s'il ne peut être évité, devra être compensé par la renaturation et ce malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation. Il s'agit d'un véritable changement culturel pour permettre une meilleure soutenabilité de nos modes de vie et éviter les effets néfastes d'une artificialisation excessive (risques d'inondations accrus, pertes de productivité agricole, érosion de la biodiversité, moindre absorption du carbone, îlots de chaleur).

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace reste pleinement engagée auprès des partenaires locaux (communes et intercommunalités) afin d'accompagner les transitions en cours sur les **nouveaux modèles d'aménagement pour l'habitat, les équipements publics et les zones d'activités**. Elle mobilise pour cela l'ensemble des agences et des structures alsaciennes aux expertises diversifiées.

L'année 2025 a été marquée par l'amplification du travail collectif et collaboratif au sein du **Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)** comportant aujourd'hui 20 membres (incluant notamment Agences Départementales d'Information sur le Logement 67 et 68, Conseil d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement, Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme - Agence Technique Départementale, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, l'Agence de développement d'Alsace, l'Alsace Destination Tourisme). Son comité de pilotage a défini comme axes de travail: la **formation des élus, l'impact du vieillissement** de la population sur les territoires et les politiques publiques, **l'offre de santé** dans les territoires, la veille sur l'application du Zéro Artificialisation Nette.

5.3 2026, relever les défis des transitions avec le réseau des ingénieries alsaciennes

Les crises sociale, économique, climatique et budgétaire que nous traversons obligent une résilience et une sobriété des actions des collectivités et un effort partagé avec les partenaires des territoires et de l'ingénierie. La Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de soutenir un **service public alsacien de qualité** et de maintenir un **effort d'investissement** pour soutenir l'attractivité de chaque territoire de l'Alsace.

Le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) contribuera à l'accompagnement des **transitions sociétales**, des **territoires résilients et attractifs** à travers ses expertises diversifiées - aménagement, urbanisme, économie, tourisme, environnement, habitat - au service des réflexions prospectives et des projets des communes et des intercommunalités.

L'année 2026 sera notamment consacrée à **renforcer la visibilité des missions et de l'offre de services du RITA** auprès des élus locaux, dans le contexte des prochaines élections municipales. Elle verra également la poursuite du **soutien aux structures d'ingénierie à hauteur de 4,8 M€** (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme - Agence Technique Départementale, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique 67, Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur, Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace, Parc naturel régional des Ballons des Vosges et Parc naturel régional des Vosges du Nord).

En 2026, les conventions d'objectifs partagés avec les deux **parcs naturels régionaux** seront renouvelées, pour une ingénierie de proximité et en transversalité (habitat, environnement, mobilités, culture, patrimoine, actions éducatives), à l'issue d'un bilan sur les conventions d'objectifs 2023–2025 avec ces deux structures.

La Collectivité européenne d'Alsace, premier aménageur du territoire, accompagne les acteurs locaux face aux nouveaux enjeux d'aménagement dans un contexte de raréfaction du foncier, en favorisant l'optimisation de l'usage des espaces, en conciliant densification soutenable et biodiversité, en recherchant la qualité architecturale et paysagère, en transformant les dents creuses et les friches. Elle mobilisera pour cela le **Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) pour un montant global de 14,4M€** (en comptant l'ensemble des agences et structures financées dans les autres thématiques).

6. Programme de Transformations Numériques des Solidarités

6.1 Définition du programme

Parmi les axes de la politique d'innovation et de transformation publique, le programme de Transformation Numérique des Solidarités est emblématique du Service Public Alsacien et des valeurs qu'il incarne : proximité, simplicité, efficacité.

Au-delà des différents logiciels métiers utilisés par les services des Solidarités et qu'il est nécessaire de faire converger, ce programme est surtout, pour la CeA, une opportunité majeure de faire évoluer les pratiques professionnelles en les simplifiant et en intégrant toutes les innovations technologiques disponibles. Ce programme doit également permettre :

- D'améliorer notre pilotage par la donnée afin d'ajuster nos politiques publiques et de maîtriser les moyens à engager dans un contexte financier contraint,
- De prendre en compte les enjeux majeurs de cyber sécurité.

6.2 Faits marquants 2025 du programme

La collectivité s'est lancée dans le Programme de Transformation Numérique des Solidarités dès 2022. Les trois premières années ont été consacrées à des travaux préparatoires de cartographie des processus, d'analyse des écarts, de recensement des nouveaux besoins utilisateurs et de mise en place de la gouvernance du programme avec l'accompagnement d'un cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui permet d'éclairer la collectivité sur les choix organisationnels et techniques structurants et de limiter la sollicitation des experts métiers en charge d'assurer la continuité de service aux usagers.

Ces travaux ont déjà mobilisé plus de 150 personnes.

En 2025, d'importantes étapes ont été franchies avec, notamment, le choix de la solution logicielle et le choix de l'éditeur du logiciel de gestion électronique des documents (GED).

Le socle technique du logiciel a été intégré à l'environnement informatique de la CeA. De premières sessions de formations ont été menées et des opérations de paramétrage ont été réalisées.

Enfin, une aide du fonds européen de développement régional a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 60 % des dépenses engagées sur 3 années du programme (accompagnement AMO, dépenses d'ingénierie, achats et prestations informatiques).

6.3 Objectifs pour 2026 du programme

Le programme de Transformation Numérique des Solidarités entrera, dès l'année à venir, dans une phase opérationnelle de mise en production notamment pour les domaines de l'autonomie, de l'action sociale de proximité et de la MDPH.

Par ailleurs, la Transformation Numérique des Solidarités intégrera les premières expérimentations autour de l'usage de l'intelligence artificielle (IA).

La création de trois contrats de projet est souhaitée en 2026. Il s'agit de ressources expertes à maintenir uniquement le temps du programme. Elles seront mobilisées à plein temps sur celui-ci pour permettre de garantir le cadencement des différentes phases techniques et opérationnelles de chaque projet du programme, en complément des équipes métiers déjà mobilisées.

7. Assurer un accueil de qualité à nos usagers sur tout le territoire : dispositif de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace compte près de 150 lieux d'accueil des usagers des Solidarités à l'échelle de l'Alsace, dont elle est soit propriétaire, soit locataire à titre onéreux ou gracieux. Ce nombre de sites recouvre une large hétérogénéité : des grands sites regroupant plusieurs services, voire directions (Altkirch, Bischheim, Colmar, Haguenau, Mulhouse Doller et Drouot, Sélestat, ...), des sites de taille moyenne, des petits sites (avec moins de 3 agents) ainsi que des lieux de permanence en mairie ou chez des partenaires. Dans une logique de partenariat avec les collectivités locales de proximité, de maillage territorial et afin d'assurer un service de qualité à nos usagers, il est proposé de poser les bases d'une stratégie en matière immobilière pour les Espaces Solidarité Alsace dans un contexte d'optimisation des m² occupés.

Cette stratégie repose sur trois principes :

- **La pleine propriété** est à privilégier et doit être évaluée à l'aune des opportunités d'acquisition et de la plus-value qu'elle apporte à la Collectivité européenne d'Alsace : plus d'efficacité par un regroupement des agents sur un même site, mutualisation des ressources humaines pour certains métiers, économie générale du projet (résiliation des contrats de location, cession de bâtiments, etc.) ; typiquement la création de Maisons Alsace sur les territoires et les opportunités foncières sur Colmar entrent dans cette catégorie ;
- **La location**, solution à retenir :
 - Pour les lieux de permanence, souvent en mairie mais également chez des partenaires ;
 - Pour les baux actuels qui ont été négociés sur la base de tarifs très préférentiels. En tout état de cause, le recours à la location doit rester l'exception et ne se justifie que si elle est temporaire dans l'attente d'un soutien à l'investissement tel qu'il sera précisé ci-après ;
- **Un dispositif de soutien** aux travaux effectués par des partenaires, essentiellement des Communes, des Communautés de Communes et des

Communautés d'agglomération qui porteraient un projet de construction/réhabilitation dont une surface pourrait être réservée à l'accueil des services des Solidarités. Il est ainsi proposé une participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux travaux à hauteur de 40% des dépenses HT (honoraires inclus) au prorata de la surface des locaux qui seront utilisés par la Collectivité européenne d'Alsace et en contrepartie d'une mise à disposition gratuite des locaux pendant 10 ans, seules les charges seront refacturées.

Ce dispositif de soutien traduit l'ambition de la collectivité d'offrir des conditions d'accueil adaptées à nos usagers, en proximité et en partenariat avec le bloc local.

Pour être éligibles au dispositif d'aide, les projets de construction et/ou de réhabilitation devront respecter les critères suivants :

- Une partie des surfaces, objets de travaux, concernent l'accueil des Espaces Solidarités Alsace pour l'exercice des missions médico-sociales. En aucun cas, un bureau de permanence ne pourra être éligible à ce dispositif ;
- Le programme des travaux devra être validé en amont par la Collectivité européenne d'Alsace, étant entendu que les locaux devront être équipés conformément aux standards d'accueil de la Collectivité européenne d'Alsace et intégrer, notamment une mise à disposition d'une salle d'attente, de sanitaires PMR, d'une salle de réunion qui peut faire office de salle de restauration ;
- Les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions du Code du travail et à la réglementation des Etablissements Recevant du Public ;
- La Collectivité (Commune, Communauté de Communes ou Communauté d'agglomération), maître d'ouvrage, aura à sa charge l'obtention d'un avis favorable à l'ouverture de l'ERP de la Commission de sécurité et d'accessibilité ;
- La gratuité des espaces mis à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace pendant 10 ans, avec paiement ou remboursement uniquement des charges.

Vous trouverez les détails dans le projet de règlement du dispositif de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace, à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est joint en annexe au présent rapport.

En parallèle, il convient d'abroger certains dispositifs couvrant une partie du champ d'application du nouveau dispositif d'aide et n'ayant pas fait l'objet d'une convergence à la suite de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Ainsi, la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CD-402 du 23 avril 1993 relative à l'approbation d'un dispositif de soutien au financement des Centres médico-Sociaux du Conseil Départemental du Bas-Rhin sera abrogée à compter 1^{er} janvier 2026.

Enfin, les budgets alloués à ce nouveau dispositif de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace seront inscrits sur un programme, rattaché au CDR 27 Immobilier autres bâtiments. Les inscriptions de crédits se feront en fonction des projets recensés et des demandes de subvention y afférentes. Il est proposé une Autorisation de Programme de 1 M€ sur la période 2026-2029.

SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 1 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS

La Commission Service Public Alsacien et Transformation de l'action publique en lien avec les habitants réunie le 27 novembre 2025 a émis un avis favorable à ces propositions.

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025 en €	BP 2026/ BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	370 335 541,63	373 087 751,64	383 073 958,23	9 986 206,59	2,68%	1 502 000,00
Dépenses d'Investissement	43 941 134,41	32 070 046,00	36 364 646,00	4 294 600,00	13,39%	200 800,00
Total Dépenses	414 276 676,04	405 157 797,64	419 438 604,23	14 280 806,59	3,52%	1 702 800,00
Recettes de Fonctionnement	16 206 044,63	13 421 121,00	11 174 621,00	-2 246 500,00	-16,74%	0,00
Recettes d'Investissement	187 701,00	17 500,00	7 500,00	-10 000,00	-57,14%	0,00
Total Recettes	16 393 745,63	13 438 621,00	11 182 121,00	-2 256 500,00	-16,79%	0,00

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants, un budget de 419 438 604,23 € en dépenses et 11 182 121 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique des Ressources Humaines (cf. Annexes 1, 2, 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 305 505 291,87 € et un total de 1 500 000 € d'autorisation d'engagement,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 11 044 621 €,

Pour la politique d'Aides aux Territoires (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 150 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 34 130 000 €,

Pour la politique d'Innovation et de Transformation Publiques (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 499 900 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 163 046 € et un total d'autorisation de programme de 50 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 60 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 7 500 €,

Pour la politique des Services d'Incendie et de Secours (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
- en fonctionnement : un crédit de paiement de 72 207 398,36 €,

Pour la politique d'Aménagement et d'Ingénierie (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 711 368 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 104 000 € et une augmentation d'autorisation de programme de 12 000 €,
- en recettes :
- en fonctionnement : un crédit de paiement de 70 000 €,

Pour la politique de Transformation Numérique des Solidarités (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
- en investissement : un crédit de paiement de 1 967 600 € et un total d'autorisation de programme de 138 800 €.

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 2 au présent rapport.
- ❖ De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2026.

En lien avec la politique RH

- ❖ D'approuver les créations d'emplois listées en Annexe 3 et autoriser l'organe exécutif à pourvoir les emplois permanents par la voie contractuelle en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire sur la base des articles L.332-8 et 9 du Code Général de la Fonction Publique, au vu des besoins des services. Les crédits sont inscrits au budget ;
- ❖ D'approuver les suppressions de postes listées en Annexe 3 ;
- ❖ D'approuver le tableau des emplois en Annexe 4 ;
- ❖ D'autoriser par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique; et de charger l'organe exécutif de la fixation des montants des rémunérations compte-tenu, notamment, des fonctions occupées, des qualifications requises pour leur exercice, des qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que de leur expérience. Les crédits sont inscrits au budget ;

- ❖ D'autoriser, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget.

En lien avec le dispositif de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace

- ❖ D'approuver la création d'un nouveau dispositif d'aides à l'investissement pour les Communes, les Communautés de Communes et les Communautés d'agglomération pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarités Alsace ;
- ❖ D'approuver le règlement du dispositif de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le mettre en œuvre ;
- ❖ De décider que ce nouveau règlement de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace à l'échelle de la Collectivité entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- ❖ De déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace en fixant une durée de validité des subventions à 5 ans au lieu de 3 ans, pour tenir compte des délais spécifiques à la réalisation des travaux de soutien à l'investissement pour l'accueil sur les territoires des Espaces Solidarité Alsace ;
- ❖ D'abroger, en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2026, la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin n° CG-402 du 23 avril 1993 relative à l'approbation d'un dispositif de soutien au financement des Centres médico-Sociaux du Conseil Général du Bas-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.